

Et en 2021 ?

* Au moment où nous imprimons ce bulletin, nous ne savons pas si nous pourrions organiser les vœux du maire. Dans tous les cas, vous serez avertis et nous vous proposerons dans le 1^{er} semestre des bulletins municipaux très complets afin de vous détailler nos projets pour 2021.

* Vous pouvez réserver la salle polyvalente pour 2021. Plus d'informations sur le site Internet.

* La mairie recherche 2 personnes pour effectuer le recensement de la commune début 2021. Ce sont des emplois rémunérés. → Contactez **rapidement** le secrétariat de mairie.

Quand est-ce que c'est ouvert ?

* Horaires de mairie : lundi et jeudi 10h/12h ; mardi et vendredi 15h/17h. **Attention ces horaires évoluent en fonction des protocoles sanitaires.** ☎ : 04-79-42-00-14.

* La bibliothèque est un service municipal qui est ouvert le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h30 à 12h30 (hors confinement). L'inscription est gratuite et accessible à tous les habitants. Renseignements sur bibliopeyrieu@gmail.com

* Horaires de la déchèterie de Belley de novembre à mars : du lundi au samedi 9h/12h et 14h/17h30.



Zoom sur de jeunes Peyriolanes et Peyriolans

* Félicitations à **Karla Colitti** qui a gagné la médaille d'argent au concours des Meilleurs Apprentis de France pour la région Auvergne Rhône Alpes, section peinture. Bravo !!

* Toujours en octobre, **Thibaud** a trouvé sur le village une vesse-de-loup géante de 3kg pour 30cm de diamètre. Elle était délicieuse paraît-il !



Quiz mycologique : Quel est le champignon sur la photo en bas de la page 1 ? Réponse dans le bulletin n°3 !!



Les femmes et hommes du feu : le CPINI de Peyrieu



Point sur les sorties de secours du Centre de Première Intervention Non Intégré (jusqu'au 11/11/20) :

- * 41 secours à victimes
- * 14 nids de guêpes et frelons
- * 1 feu d'habitation
- * 2 feux de véhicule léger
- * 2 accidents de la circulation
- * 6 opérations diverses (inondations, arbres sur voie publique, animaux en divagation)

Notre CPINI recherche de nouveaux sapeurs-pompiers (hommes ou femmes) pour renforcer son effectif. Si vous désirez donner un peu de votre temps libre et que vous aimez porter secours...

↳ **Pour être sapeur-pompier volontaire, il faut :**

- être âgé de 16 à 55 ans
- jouir de ses droits civiques
- remplir les conditions d'aptitude médicale et physique nécessaires
- être en situation régulière par rapport au service national
- avoir une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.



Le sapeur-pompier volontaire intervient en équipe sur les interventions de la commune. Il peut ainsi être amené à secourir des personnes, éteindre des incendies, porter assistance pour des opérations diverses. **Sachez qu'il faut 11 jours de formation pour qu'un pompier soit opérationnel !!**

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour plus de renseignements.